



Impots apres divorce en 2007

Par **linux59**, le **29/04/2009** à **21:10**

Bonjour,
Sépare depuis 15 Janvier 2007 et divorce prononcé en Juin 2008
Les impôts me réclament 114€ au titre 1-15 Janvier 2007 pour le couple (avis imposition)
J'ai payé 57€ avec un chèque aux Trésors Publics et mon ex-femme ne veut pas payer
Donc les impôts me réclament 57€ et 10% pour le couple
Que dois-je faire ?

Par **Patricia**, le **29/04/2009** à **21:54**

Bonsoir,
Si ces 114 € correspondent à la période où vous étiez encore en couple, votre femme doit effectivement payer 57 €. Le montant est de 50/50.
Envoyez-lui une mise en demeure.
Lettre R/AR en détaillant bien ce dû de 57 €. Date, raison, références.
Bien préciser "que ce courrier vaut mise en demeure d'avoir à exécuter formellement une obligation" (Trésor Public).
Sans réponse de sa part, votre seul recours sera un huissier.
Ces frais seront à votre charge. Je ne connais pas le prix des honoraires...
Envoyez-lui déjà ce courrier en recommandé et renseignez-vous entre temps auprès d'un huissier.
Selon le montant de cette procédure (si elle ne donne pas suite), peut-être sera-t-il préférable de payer ces 57 € plutôt que de la poursuivre... ?

Par **linux59**, le **29/04/2009** à **22:24**

bonsoir,
Merci pour l'information, je vais suivre votre conseil.
J'ai abusé, un peu.
J'ai le même problème avec un compte joint BNP.
Désolidarise mais pas clôture sur lesquelles se trouve 375€, j'ai laissé un courrier pour la clôture mais mon ex-femme ne le signe pas, donc ce

compte reste ouvert rnQuelle est la solutionrn rnMerci de votre
tempsrn rn-----rn"Si l'argent ne faisait pas le bonheur, il y a
longtempsrnque les riches malheureux auraient rendu cet argent".rn(J.F. Kahn) -- la c'est 57 €

Par **Patricia**, le **29/04/2009** à **23:02**

Re,rn rnNon vous n'abusez pas. Nous sommes là pour, selon nos compétences et
disponibilité.rn rnVotre compte joint BNP a bien été ouvert au nom de Mr OU Mme
commernvous le laissez supposé ? Et non pas Mr ET Mme ?

Par **linux59**, le **29/04/2009** à **23:15**

re,rn rnOui Mr. ou MmernrnJe vais écrire le courrier et après ...rn rnMerci de votre temps

Par **Patricia**, le **30/04/2009** à **11:52**

Bonjour,rn rnAprès désolidarisation, je ne sais pas quel recours vous avez pour le clôturer.rnSi
vous avez votre contrat d'ouverture de compte, voyez si une clausernparticulière y est
précisée.rnPrenez rendez-vous avec un conseiller financier, si vous ne l'avez pas déjàrnfait ?